



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2024-01 du lundi 15 janvier 2024

Relatif à

**LA DEMANDE DE CREDIT POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RUE DU
RHONE ET DE LA RUE DU MIDI**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

En août 2020, le Conseil communal d'Aigle validait le préavis 2020-14 pour la demande de crédit des travaux de réaménagement de la Rue du Rhône sur le segment « Coop - Avenue de la Gare »

Aujourd'hui, c'est le segment qui relie la Rue de la Gare à la Rue du Midi et la Rue du Midi elle-même qui est concerné par un réaménagement. Le projet a fait l'objet de plusieurs présentations publiques avec les riverains et commerçants afin de développer un projet répondant à leurs attentes tout en proposant un projet innovant et de qualité pour les espaces publics des rues concernées.

2. HISTORIQUE

- Août 2020 : Validation du préavis 2020-14 pour le réaménagement du segment « Coop - Avenue de la gare » de la Rue du Rhône
- Juillet 2022 : Début des études pour la deuxième partie du projet « Rue du Rhône - Rue du Midi »
- Novembre 2022 : présentation publique de l'avant-projet aux riverains et commerçants
- Août 2023 : présentation publique aux commerçants de la Rue du Midi
- Novembre 2023 : Enquête publique de l'entrée de la Rue du Midi. (Phase 1 du projet Rhône-Midi)

3. CONTEXTE ACTUEL

3.1. Etat existant

La Rue du Rhône (2^{ème} partie) et la Rue du Midi sont des rues à 30km/h permettant de relier l'Avenue de la Gare à la Rue du Midi et l'Avenue Chamossaire à la Place du Marché.

Les rues sont en sens unique hormis l'entrée de la Rue du Midi jusqu'à la hauteur de l'entrée de la Rue du Rhône. Les cycles ne sont, pour l'instant, pas autorisés à rouler en contre-sens.

Les espaces dédiés aux piétons sont restreints. Les trottoirs sont étroits, peu ombragés et non-végétalisés.

Les traversées piétonnes sont rendues difficiles pour les personnes à mobilité réduite en raison des différences de niveau et des obstacles liés au stationnement.

Le revêtement bitumineux sur l'ensemble des rues ne permet pas l'infiltration des eaux de pluies. L'absence de végétation et la présence d'un revêtement foncé contribue à l'effet d'ilots de chaleur urbain.

Les emplacements pour le stationnement des vélos sont rares dans les deux rues, il y a uniquement deux emplacements à la rue du Midi.

Concernant les deux roues motorisés, six places sont réparties entre la Rue du Rhône et la Rue du Midi.

Le stationnement pour les voitures est aujourd'hui de 37 places sur un tracé de 250 mètres. Deux régimes de stationnement sont en vigueur :

- 33 places en limitation à 1h30 payante ce qui ne correspond pas à un stationnement de proximité pour les commerces
- 4 places en limitation à 15 minutes gratuites peu respectées à la suite de constats réguliers

Les alignements des places de stationnement font office d'obstacle pour les piétons et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas se faufiler entre deux voitures pour rejoindre l'autre côté de la rue. Une révision des emplacements de stationnement pour les vélos, les deux roues motorisées et les voitures permettraient d'équilibrer l'offre et de désencombrer des espaces qui pourraient être dédiés à la plantation d'arbres et à l'installation de mobilier urbain.

Malgré la présence de divers services et commerces comme la boucherie, le fleuriste et la boulangerie, les accès pour la mobilité douce ne sont pas favorables dans les deux rues.

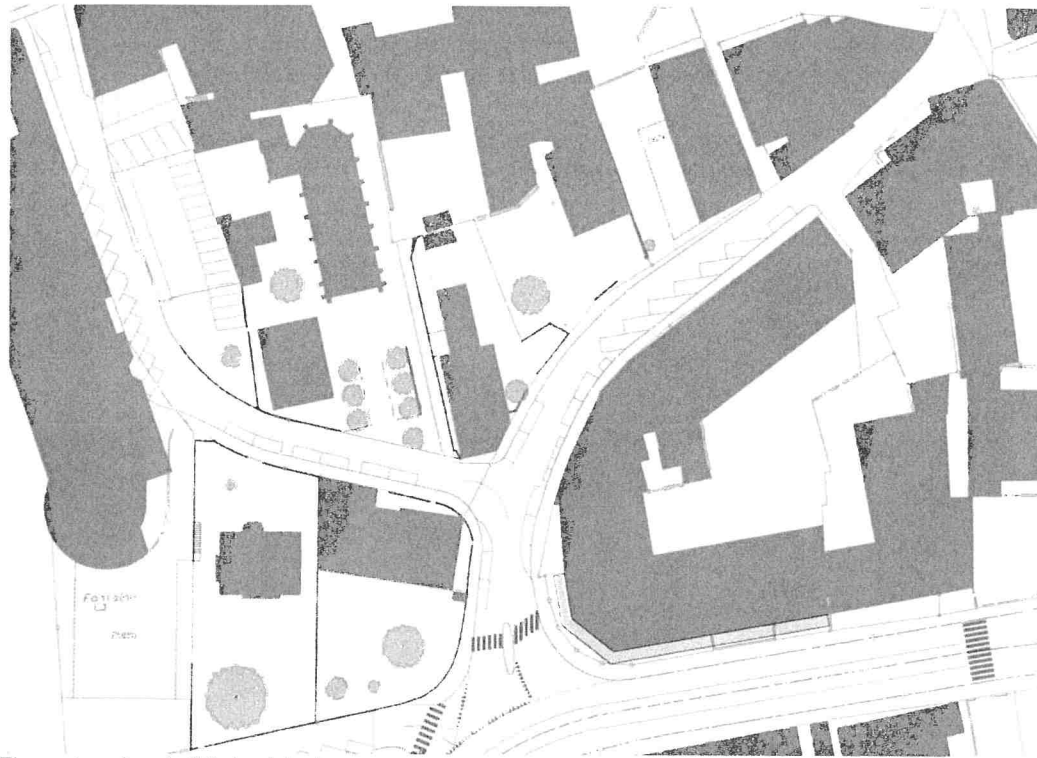


Figure 1 – plan de l'état existant

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. Seuil d'entrée – Rue du Midi

Afin de pouvoir coordonner les travaux de l'entrée de la Rue du Midi avec ceux des aménagements extérieurs de l'îlot Midi-Chamossaire, la première partie visant le réaménagement de l'entrée de la Rue du Midi a été déposée à l'enquête publique début novembre 2023.

Dans un premier temps, le statut de la rue est maintenu en zone 30km/h et le projet d'entrée de rue est soumis à la procédure CAMAC. Le début des travaux est prévu à la suite de l'adoption de ce préavis.

Le projet du seuil d'entrée consiste à réaménager l'entrée de rue en créant des espaces piétons plus généreux agrémentés d'espaces verts et arborisés.

L'entrée de rue sera marquée par un revêtement pavé, donnant un caractère moins routier et plus adapté au statut de la zone de rencontre prévues dans la deuxième phase du projet. L'instauration de la zone de rencontre sur la Rue du Rhône et la Rue du Midi permettra de créer une continuité entre la première partie de la Rue du Rhône et la Rue Plantour également prévu en zone de rencontre dans le cadre du projet de la place du marché.

Les commerces de l'îlot Midi-Chamossaire profiteront de ce nouvel aménagement pour étendre leur terrasse et rendre l'espace plus attractif.

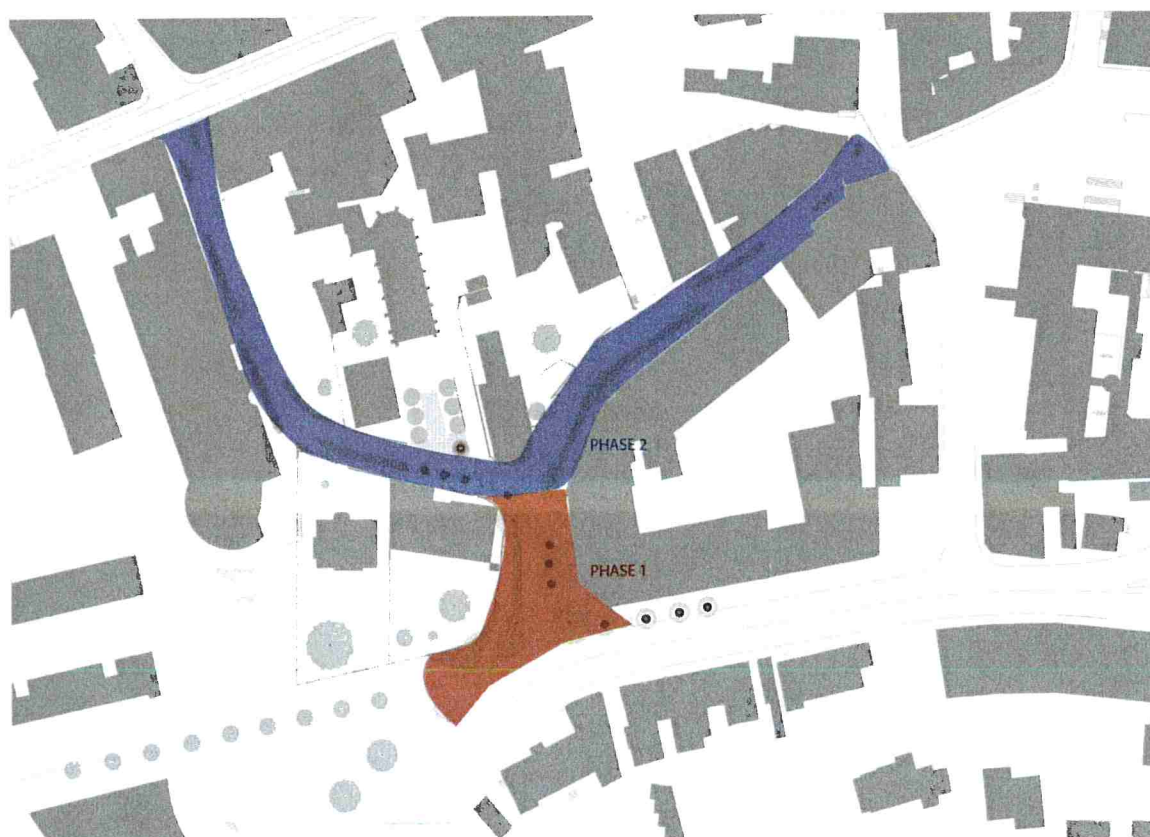


Figure 2 – Phase 1 (rouge), Phase 2 (violet)

4.2. Zone de rencontre – Rue du Rhône et Rue du Midi

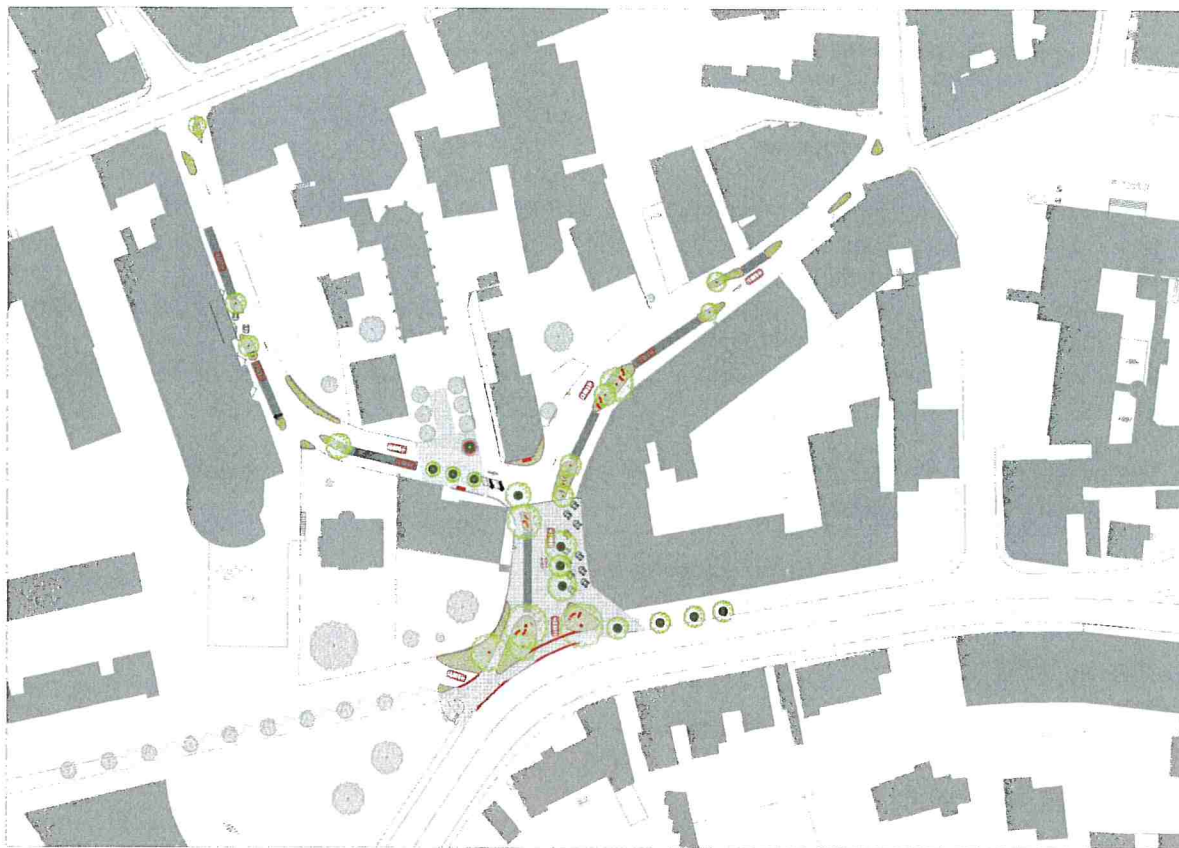


Figure 3 – plan du projet complet

Avec la requalification de la première partie de la Rue du Rhône ainsi que celle de la Place du Marché, la Rue du Midi et la deuxième partie de la Rue du Rhône sont les derniers maillons pour relier les zones piétonnes/de rencontre existantes.

Le projet prévoit la création d'une zone de rencontre accordant la priorité aux piétons et vélos. Les trottoirs seront supprimés de manière à permettre aux piétons de profiter de l'ensemble de la rue dans laquelle la circulation automobile serait tolérée. La rue sera mise à niveau de façade à façade. Le passage d'un côté à l'autre de la rue sera ainsi facilité pour les PMR.

Mobilité cyclable

De la même manière que pour les piétons, la création d'une zone de rencontre permettra d'assurer la continuité du réseau cyclable. Le contre sens cyclable sera intégré sur les deux rues.

Stationnement

Dans le cadre du réaménagement, le stationnement est repensé.

Le projet prévoit 17 places à 30 minutes maximum permettant ainsi une meilleure rotation des véhicules et la suppression du reste du stationnement. Le temps de stationnement sera géré par des bornes minutes avec calcul du temps intégré. De plus, 17 places privées seront créées dans la nouvelle construction de l'îlot midi-Chamossaire pour les commerces de l'immeuble.

Un rééquilibrage de l'offre sera par ailleurs opéré avec la création de 15 places pour vélos et une place pour deux roues motorisés sera ajouté aux cinq places existantes.
Les arrêts de plus longue durée sont dirigés vers les parkings souterrains situés à moins de trois minutes de déplacement de chaque entrée de rue (parking Margencel, Sous-le-Bourg et Chevron).

Arborisation et îlot de chaleur

Le projet prévoit une nouvelle arborisation de la rue avec la plantation de 23 arbres haute tige renforcés par des cépées et des revêtements perméables pouvant accueillir de la prairie fleurie ou du gazon stabilisé en fonction de l'utilisation.

Le projet permet également de relier entre eux les espaces publics arborisés du centre-ville, créant ainsi un maillage vert tel que prévu dans le futur PAcom.

Les essences choisies seront indigènes et adaptées au milieu afin d'assurer la pérennité des arbres.

L'ensemble des places de stationnement seront en pavés perméables afin de favoriser l'infiltration des eaux de surfaces.

4.3. Infrastructures souterraines

Réseau d'eau potable

Pas de remplacement prévu – bon état

Réseau d'eaux usées (EU)

Pas de remplacement prévu – bon état

Réseau d'eaux claires (EC)

Pas de remplacement prévu – bon état / travaux de raccordement prévus pour l'évacuation des eaux de pluies suite au réaménagement des deux rues.

Éclairage public

L'éclairage public a été repensé dans le cadre du projet. De nouveaux luminaires seront installés. Les nouveaux luminaires se réfèrent au plan lumière communale. Les modèles choisis seront similaires à ceux installés sur les rues voisines comme la première partie de la Rue du Rhône ou la Rue Plantour.

Chauffage à distance (CAD)

Le chauffage à distance en court de déploiement sur la commune est prévu sur la Rue du Rhône en direction de l'Avenue Chamossaire.

Un raccordement sur la Rue du Midi est à l'étude.

Autres services

Pas de rénovation prévue sur les autres réseaux. (Holdigaz, Romande énergie)

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Le réaménagement de la Rue du Midi et de la Rue du Rhône concrétise les objectifs définis dans les planifications mises en place ces dernières années et validées par le Conseil communal (PDCOM, SDEP, SDC).

Le projet s'inscrit dans la stratégie de redynamisation du centre-ville d'Aigle qui a fait l'objet du préavis 2023-13.

Le projet de réaménagement de la Rue du Rhône et de la Rue du Midi intègre des aménagements en faveur de l'adaptation au changement climatique en milieu urbain. Il permet ainsi d'anticiper la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan énergie et climat communal en cours de finalisation.

Le projet assure la continuité avec la Rue du Rhône et le lien avec la Place du Marché par le nord de la Rue du Midi.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

L'aménagement de l'entrée de la Rue du Midi (étape 1) est soumis à la LATC. L'enquête publique est terminée et a fait l'objet d'une opposition.

Pour l'ensemble de la rue (phase 2) soumis à la Loi sur les routes (Lrou), la mise à l'enquête publique sera effectuée au mieux durant l'automne 2024 en fonction du délai de traitement de l'examen préalable au Canton.

Afin de pouvoir commencer les travaux de la phase 1, il est prévu d'effectuer l'appel d'offres pour la phase 1 dans le courant du mois de janvier. L'adjudication des offres sera conditionnée à l'obtention du crédit.

L'appel d'offres de la phase 2 suivra la procédure ouverte, c'est-à-dire qu'il sera public et devra répondre à un cahier des charges préalablement établi. La procédure débutera au plus tôt fin 2024.

En résumé et sous réserve de l'obtention du permis de construire pour la phase 1, du retour de l'examen préalable de la phase 2, de l'issue de la mise à l'enquête publique de la phase 2, le planning intentionnel est le suivant :

- Début 2024 : Obtention du permis de construire pour l'entrée de la Rue du Midi
- Janvier 2024 : Lancement de l'appel d'offres (sur invitation)
- Février 2024 : Début de l'examen préalable au canton (phase 2)
- Avril 2024 : Début des travaux pour l'entrée de la Rue du Midi (phase 1)
- Septembre 2024 : Mise à l'enquête publique de l'ensemble du projet (phase 2)
- Octobre 2024 : Préavis au Conseil communal si besoin en cas d'opposition (traitement des oppositions et la validation du projet final (phase 2)
- Décembre 2024 Lancement de l'appel d'offre sur SIMAP (phase 2)
- Mars 2025 Fin des travaux de réaménagement de la rue (phase 2)

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Le réaménagement de la Rue du Rhône - Rue du Midi s'inscrit dans la vision globale de réaménagement des espaces publics entamée ces dernières années avec le réaménagement de la Rue du Collège, la mise à l'enquête des projets de réaménagement de la Rue du Rhône (partie haute), de la Place du Marché, de l'Avenue du Cloître, des Chemins de l'Hôpital et du Grand-Chêne, ainsi que lancement des études pour le réaménagement de l'Avenue des Ormonts et de la route d'Evian.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement

Les nombreuses plantations prévues et l'aménagement de surfaces perméables et végétalisées permettront d'accroître sensiblement la présence végétale dans le secteur. Le choix des espèces et essences, indigènes ou adaptées au changement climatique, permettra d'accroître les zones de refuges et les ressources en faveur de la biodiversité. L'augmentation de la canopée contribuera également à réduire l'effet d'îlot de chaleur.

L'aménagement d'une importante surface perméable ainsi que la récupération des eaux de pluie dans les fosses d'infiltration permettront d'une part de valoriser les eaux de surfaces pour l'arrosage direct des plantations, d'autre part d'infiltrer ces eaux sur site sans les renvoyer à la STEP.

L'augmentation de la surface dédiée à la mobilité douce participe également à encourager les déplacements à pied ou à vélo au centre-ville de manière à réduire les nuisances sonores et atmosphériques.

Social

La création d'une zone piétonne, avec l'installation de mobilier urbain et de zones d'ombre sous les plantations, permettra d'offrir des lieux de rencontre, de repos et de détente à l'échelle de la Rue du Rhône et de la Rue du Midi.

Economie

La requalification du secteur participera à la redynamisation du centre-ville avec l'extension des surfaces piétonnes et appropriables pour les différents usagers. Le maintien de 17 places de stationnement de courte durée permettra de conserver l'accessibilité aux commerces. La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de développement durable.

9. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

Plan Directeur cantonal (PDCn)

La mesure A22 « réseau routier » a comme objectif de développer la mobilité multimodale en favorisant le partage de l'espace routier pour encourager les déplacements à pied ou à vélo.

La mesure A23 « mobilité douce » soutient la mise en place de mesures d'encouragement ciblées afin d'encourager les déplacements à pied et à vélo.

La mesure A25 « politique de stationnement et plans de mobilité » encourage la gestion du stationnement dans le but de limiter le trafic dans une zone.

La mesure B34 « Espaces publics » a pour objectif d'améliorer l'attractivité des espaces publics en misant sur la qualité, la vitalité et la sécurité. Les mesures définies consistent à améliorer la multifonctionnalité et la sécurité des espaces publics, à assurer la coordination des espaces publics avec les réseaux de cheminements, à favoriser les usagers multifonctionnels favorables au dynamisme économique et social, à mettre en valeur le patrimoine architectural, urbanistique et culturel caractéristique, à valoriser et mettre en réseau les objets naturels existants localisés dans les espaces publics et à faciliter l'accès aux espaces naturels proches des centres.

D'autres mesures comme celles visant à limiter les nuisances sonores ou la pollution de l'air sont également en accord avec le projet.

Plan Directeur intercommunal (PDi Chablais Agglo)

Projet d'agglomération de 2^{ème} génération (PA2) : La mesure R1 « Réaménagement du centre-ville d'Aigle » prévoit le réaménagement complet des espaces publics du centre-ville avec l'objectif de mieux partager l'espace entre les différents usagers et modes de transports pour réduire la vitesse du trafic automobile et assurer la sécurité et le confort de tous les usagers.

En termes d'urbanisation, le secteur du projet est concerné par la Mesure U4c « à restructurer »

Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3) :

La mesure P – NAT Nature en ville encourage le renforcement de la nature en milieu urbain. « Les espaces naturels en milieu urbain ont un rôle important à jouer en contribuant à la qualité de l'agglomération en offrant des espaces de délasserment de qualité aux habitants. Ils sont également à la source d'importantes fonctionnalités sociales et écologiques au sein des périmètres bâtis (régulation thermique, pollution sonore, etc.). »

La mesure CV « Cœur de Ville » a pour objectif d'assurer l'intégration urbaine des équipements publics dans l'aire d'influence du cœur de ville (aménagement d'espaces publics continus, liaisons de mobilité douce) tout en redynamisant le centre-ville pour éviter une baisse de fréquentation des commerces.

Le projet répond également aux objectifs de la mesure 7.2 « Réaménagement du centre-ville d'Aigle » qui vise à redynamiser le centre-ville tout en accordant plus de la place aux piétons et mobilités douces en réduisant les largeurs de chaussée et en réorganisant le stationnement.

Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) :

La mesure EPQ « Espaces publics de qualité » a pour but de créer des espaces publics de qualité en rationalisant les espaces de circulation et de stationnement, en aménageant des espaces propices à l'appropriation par les habitants, en prenant en compte le contexte patrimonial et en privilégiant des aménagements paysagers de qualité favorisant la biodiversité.

La mesure NAT reprend les objectifs du PA3 pour la mesure P-NAT

La mesure CLIM encourage un aménagement favorable à l'adaptation aux changements climatiques.

Sont mises en œuvre dans le projet :

- La plantation d'arbres
- L'augmentation de surfaces perméables et végétalisées
- Diminution de l'albédo par la mise en place d'un revêtement clair

Plan Directeur Communal

La Rue du Rhône et la Rue du Midi font partie du quartier stratégique « centre-ville ». Ce quartier a comme objectif d'être redynamisé et sa qualité paysagère renforcée.

En termes de mobilité, le PDCom définit les objectifs de rééquilibrer le rapport entre mobilité douce (MD), transports publics (TP) et transports individuels motorisés (TIM) et de développer un réseau de MD pour les déplacements quotidiens.

Les rue du Rhône et du Midi sont identifiées comme étant des axes piétons prioritaires. Il est important que ces axes soient valorisés et adaptés afin de favoriser les déplacements à pied ou à vélo.

Concernant l'environnement, le PDCom définit l'objectif d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Schéma Directeur des espaces publics

Les rues du Rhône et du Midi sont identifiées comme étant des « espaces rue » à requalifier ainsi que des axes piétons à améliorer.

Schéma Directeur cyclable

Les rues du Rhône et du Midi sont identifiées comme étant des rues cyclables à créer

10. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 1'560'100.- est calculé sur la base d'offres et d'avant-métrés selon les prix courants 2023 au stade du devis général du projet d'ouvrage. Toutefois, la forte variante des prix actuels rend l'exercice difficile.

Ces travaux de réaménagement de la rue du Rhône-Rue du Midi figurent dans le plan d'investissement 2024-2028

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Subventions

Le projet fait l'objet de la mesure 7.2 du projet d'agglomération 3^{ème} génération. Il peut donc être cofinancé à la hauteur d'environ 300 000 CHF TTC.

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 40 ans sera appliqué dès la fin des travaux.

ESTIMATION DES COUTS

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	
Génie civil honoraires	118 000 CHF	HT
Génie civil travaux	1 052 000 CHF	HT
Arbre	46 000 CHF	HT
Mobilier	25 000 CHF	HT
Parking velo	5 000 CHF	HT
Eclairage	75 000 CHF	HT
Rachat parcelle	16 800 CHF	HT
Borne stationnement	92 400 CHF	HT
Signalisation	13 000 CHF	HT
TOTAL HT	1 443 200 CHF	HT
TVA	116 900 CHF	
TOTAL TTC	1 560 100 CHF	TTC

11. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2024-01 du lundi 15 janvier 2024
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'560'100 TTC pour les travaux d'aménagement de la rue du Midi et de la rue du Rhône, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'560'100 TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic


G. Devaud



La Secrétaire


A. Décaillet

Municipal délégué : Grégory Devaud